

REUNION D'INFORMATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Lundi 5 décembre 2016
Maison du judo



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF RHONE – METROPOLE DE LYON

Président : Jean-Claude JOUANNO

Commission CNDS pour le CDOS :

Geneviève BONY, Gérard DI ROLLO, Michel MATHEY,
Jean-Pierre ROGER, Laurent DUPASQUIER, Gilbert LAMOTHE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE DU RHONE

Directrice : Christel BONNET

Directeur adjoint : Frédéric FOURNET

Chef du pôle JSVA : Charles DALENS

Conseillers référents :

Anne CHAGNAUD, Patricia DUFAUX, Dominique HANOT,
Valentine NORE, Bernard SPRECHER, Chloé TALLIEU

Secrétariat CNDS : Benjamin BERNARD



ORDRE DU JOUR

- Bilan CNDS 2016
- Perspectives CNDS 2017
- Sport-santé (projet de plateforme)

BILAN 2016

EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS

	2015	2016	Variation
Nombre total de dossiers reçus	580	424	- 27 %
Nombre de dossiers comités	62	57	- 8 %
Nombre de dossiers clubs	518	367	-29 %

La baisse notable du nombre de dossiers clubs s'explique en partie par le choix de plusieurs comités départementaux de proposer aux clubs de ne plus faire de dossier : stratégie de concentration sur les têtes de réseau.

REPARTITION DES CREDITS

	2015	2016	Variation
Enveloppe totale (€)	1 968 964	1 857 268	- 6 %
Comités (€)	576 514	692 470	+ 20 %
Clubs (€)	1 392 450	1 164 798	- 16 %

EXPLICATION DES VARIATIONS

La hausse pour les comités s'explique :

- par la volonté de maintenir (autant que possible) les comités au niveau de 2015 (et ainsi les conforter en tant que tête de réseau) ;
- par le choix de plusieurs disciplines de porter l'intégralité de la subvention sur le comité en ne faisant plus de dossiers clubs.

La baisse pour les clubs s'explique :

- par une concentration des financements sur l'emploi ;
- par la baisse globale du nombre de dossiers clubs, le tout dans un contexte de diminution de l'enveloppe territoriale.

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

- 88 emplois CNDS financés en 2016 (87 en 2015) :
 - 73 emplois CNDS classiques ;
 - 5 emplois « citoyens du sport » avec aide financière renforcée ;
 - 10 emplois CNDS apprentissage.

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

Pour l'année 2016 :

- 17 emplois créés (15 clubs, 2 comités) :
14 emplois CNDS classiques et 3 emplois CNDS « citoyens du sport »
- 15 contrats d'apprentissage soutenus,
financés à partir de 2017

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

- Sur les 12 emplois dont le financement s'est arrêté en 2016, 11 ont été pérennisés.
- 3 ruptures de convention sur des emplois en cours (arrêt de financement).
- 4 procédures de remboursement en cours, gérées par le CNDS (subventions indûment perçues).

LE POIDS DE L'EMPLOI

	Part de l'emploi (€)	Part traditionnelle (€)	% de l'emploi
Comités	119 000	573 470	17 %
Clubs	574 050	590 748	49 %
Total	693 050	1 164 218	37 %

REMARQUES

- La professionnalisation de l'encadrement sportif, priorité n°1 du CNDS, représente 37 % des crédits de la part territoriale, et près de 50% de la part « clubs ».
- La correction des inégalités d'accès à la pratique sur les territoires les plus fragiles s'est matérialisée par 20% des crédits de la part territoriale alloués aux actions se déroulant dans les quartiers politique de la ville.

PERSPECTIVES 2017

UN ABONDEMENT NOUVEAU ET COMPLEMENTAIRE DECIDE PAR LE CA DU CNDS POUR 2017

Une enveloppe de 20 millions d'euros en faveur de l'héritage de la candidature de la France pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024 :

- 10 millions pour la construction d'équipements sportifs de proximité ;
- 4 millions pour l'accompagnement des associations sportives locales ;
- 4 millions pour la détection et la préparation de la génération 2024 ;
- 2 millions pour le développement du rayonnement international de la France.

CE QUI VA CHANGER

FORMATION

Tous les crédits liés à la formation sont régionalisés. Les comités départementaux peuvent émarger sur la formation selon les répartitions de compétences choisies avec la ligue.

→ Il est donc impératif pour les comités de prendre attache dès aujourd'hui auprès de leur ligue pour se concerter (aucune demande de formation non actée par la ligue ne sera prise en compte).

CE QUI VA CHANGER

PLUS D'ENVELOPPE DISCIPLINAIRE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Une seule enveloppe départementale est prévue et destinée à financer uniquement :

- le développement des clubs (écoles de sport) ;
- la réduction des inégalités d'accès aux pratiques sportives ;
- le développement du sport comme facteur de santé.

CE QUI VA CHANGER

LES PSTF

- Les PSTF sont étendus à l'ensemble des disciplines, sur la durée d'une olympiade.
- Le CNDS et les PSTF sont dissociés (plus d'enveloppes fixées dans le cadre des PSTF) car les négociations portaient trop souvent sur l'aspect budgétaire et non plus sur le projet.

L'EMPLOI

- Une campagne emploi avancée et coordonnée par la DR et les ligues. Un courrier a été envoyé aux comités en octobre, pour information des clubs : recensement des intentions de création d'emploi avant le 31/12/2016.
- Les porteurs de projets seront conviés à une réunion d'information en janvier 2017.
- La professionnalisation de l'encadrement sportif reste une priorité.
- Les priorités 2017 Auvergne - Rhône-Alpes pour l'emploi sont en cours de définition par le groupe technique régional. Elles seront arrêtées lors de la 1^{ère} commission territoriale du 02 février 2017.

SPORT ET HANDICAPS

Le ministère de la Santé et des Sports conduit une politique spécifique en faveur des personnes handicapées :

- Coordonnateur national « sport et handicaps »
- Réseau de référents «sport et handicaps» au sein de chaque service déconcentré et établissement public
- CTS
- Soutien financier aux projets
- Subventions d'équipement

SPORT ET HANDICAPS

Le Pôle Ressources National
« Sport et Handicaps » (PRNSH)
implanté au sein du CREPS
de Bourges



Le site Handiguide www.handiguide.gouv.fr

Handiguide
des sports

SPORT ET HANDICAPS

Au niveau du Rhône :

- 1 référent «sport et handicaps»
- Travail en commun avec le CDOS depuis 5 années avec le souhait de développer une dynamique / un réseau
- « Faites du Sport Handi! » depuis 2012
- Groupe de travail sur des thématiques (communication/boîte à outils)

SPORT ET HANDICAPS

Subventions 2016 CNDS aide aux projets

Une enveloppe de 107 600 € (5,8 %)

83 600 € et 2 aides à l'emploi (2 x 12 000 €)

49 fiches projet

3 Comités et 39 clubs

moyenne de 2 200 € / fiche projet

(hors emploi)

SPORT ET HANDICAPS

Subventions 2016 CNDS Equipement :

1 dossier remonté ► 1 dossier financé à
hauteur de 3 000 €

(Investissement tables adaptées TT)

PROJET DE PLATEFORME SPORT SANTE

VOS CONTACTS

- COORDINATION CNDS : Bernard SPRECHER (04 81 92 45 76)
- EMPLOI : Valentine NORE (04 81 92 45 74)
- INSTRUCTION DES DOSSIERS :
 - Anne CHAGNAUD (04 81 92 45 62)
 - Patricia DUFAUX (04 81 92 44 73)
 - Dominique HANOT (04 81 92 44 71) + référent politique de la ville
 - Bernard SPRECHER (04 81 92 45 76) + référent sport santé
 - Chloé TALLIEU (04 81 92 45 72) + référente handicap
- COORDINATION ADMINISTRATIVE : Benjamin BERNARD (04 81 92 45 71)